

Sujet : C8_[INTERNET] réponse à l'enquête publique VICAT

De : >

Date : 18/12/2020 15:25

Pour : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr

Je souhaite, par la présente, exprimer ma position à l'enquête publique ci-après :

Demande d'augmentation de l'activité de traitement des terres excavées, de boues et déchets de béton de l'établissement VICAT.

Communes de MONTALIEU-VERCIEU et de BOUVESSE-QUIRIEU

Je suis étonnée qu'une enquête publique soit présentée aux citoyens pendant une période de confinement, sur une durée de 30 jours dont seulement quelques jours après la levée du confinement national, ce qui, vous en conviendrez, laisse peu de temps aux habitants de prendre connaissance de ce dossier complexe et d'intervenir en réponse à l'enquête publique...

Néanmoins, je souhaite réagir sur certains points et demande donc un supplément d'informations :

Je souhaite la fourniture d'une étude d'impact basée sur le « *nouvel arrêté du 10/07/2020, qui sera applicable dès janvier 2021, relatif à l'indice de la qualité de l'air ambiant, Directive Lubrizol, projet de loi structurant de la transition énergétique et de la croissance verte* » et non pas sur la loi dépassée du 17 août 2015.

Je souhaite, comme beaucoup de citoyens, des mesures (de la qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement) sérieuses, réalisées par des organismes indépendants de l'entreprise émettrice de rejets polluants, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Je souhaite avoir accès à des informations essentielles concernant les mesures récentes des polluants et autres rejets dans l'atmosphère, ce qui n'est pas le cas actuellement, les dernières données datant de 2018 donc non récentes !!!

Je souhaite que soit mis en place un plan de surveillance de l'atmosphère, ce qui n'est pas le cas actuellement, ce qui est aberrant quand on habite si près d'une entreprise polluante !

Je souhaite que les études d'impact environnementales soient élargies à 15 kms, car les fumées s'échappant des cheminées de Vicat ne s'arrêtent pas aux 3 kms de l'usine, retenus sur l'étude d'impact proposée par l'entreprise émettrice.

Egalement une étude des nuisances sonores engendrées par l'activité.

Concernant le trafic routier (camions) supplémentaires, l'enquête publique parle de 27 camions en plus... ce qui est faux si on considère que ces camions ne font pas que rentrer dans l'usine, mais aussi y ressortent... cela double alors le nombre réel, à 54 passages supplémentaires qui viennent s'ajouter aux 296 camions déjà existants.

Concernant les rejets de CO2 supplémentaires (et autres rejets polluants pour l'atmosphère et l'environnement en général, type SO2), le projet ne présente pas de solution pour réduire durablement son empreinte carbone, au contraire, ces 200 000T de matières brûlées en plus par l'usine VICAT ne vont faire qu'accentuer ces rejets de CO2 dans l'atmosphère ; Je souhaite que soit mis en place un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), obligatoire depuis 2017 et jamais mis en

place par la communauté de communes « les balcons du Dauphiné » qui compte pourtant plus de 20 000 habitants.

L'entreprise VICAT émet déjà, selon les données du « Rapport Vicat 2019 », 780 000 T de CO2 par an, ce qui fait en moyenne sur l'année, plus de 1 TONNE de CO2 rejeté par minute !!! Comment accepter qu'une usine aussi émettrice de CO2 demande un droit supplémentaire à en rejeter encore beaucoup plus ? (demande pour brûler 200 000T de matières en plus !)

Je souhaite que l'usine VICAT commence déjà à respecter ses obligations de protection de l'environnement (transparence sur les rejets avec études indépendantes, transparence sur les changements de filtres,...), avant de demander de nouveaux « droits à polluer », comme c'est le cas avec cette demande concernée par l'enquête publique, sous-couvert de retraiter des terres excavées.

Je souhaite enfin, que vous vous mettiez à notre place, habitants à proximité de VICAT, et que vous compreniez que notre enjeu principal est de respirer un air le moins pollué possible, dans un environnement le plus sain possible, sans augmentation des pluies acides et autres retombées industrielles.

Il semble aussi que le rapport des pompiers pointe un non-respect des normes vis à vis des risques incendies, ce qui, après l'expérience de l'usine Lubrizol, n'est pas acceptable.

Pour cela, je ne me satisfais pas de l'enquête publique présentée, qui, d'une part, a été présentée aux citoyens dans un contexte de confinement et d'autre part, ne tient pas en compte le « Nouvel arrêté du 10/07/20 relatif à la qualité de l'air » applicable dès janvier 2021 : la demande d'augmentation de l'activité de traitement des terres excavées, de boues et déchets de béton doit se situer dans le contexte de ce nouvel arrêté, pour coller à la feuille de route de la lutte contre le réchauffement climatique.

J'émet donc un avis DEFAVORABLE et demande un report de cette enquête en attendant de nouveaux éléments récents avec une étude d'impact plus sérieuse basée sur les nouvelles directives indispensables dans le contexte actuel.